



DEPARTEMENT DE L'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SENLIS  
CANTON DE NANTEUIL LE HAUDOIN  
**MAIRIE D'ORMOY-VILLERS**

## **ARRETE MUNICIPAL n° 2026.0025**

### **Modifiant la circulation et le stationnement Place de l'église**

**Le Maire d'ORMOY-VILLERS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le Titre I, POLICE, du livre II de la Deuxième partie

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'exercer la police de la circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération.

**Considérant** la demande de M. Yves MOUNY, d'interdiction de stationner pour mener à bien des travaux d'élagage de haie, donnant sur la voie publique, au niveau de la cabane de chasse située Place de l'Église, le samedi 27 juin 2026,

#### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Afin de procéder à des travaux d'élagage, M. Yves MOUNY est autorisé à stationner un camion au droit de la cabane de chasse située Place de l'Église **le samedi 27 juin 2026 de 8 h à 12 h**. La circulation sera modifiée et le stationnement interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : : La signalisation de prescription correspondante aux normes en vigueur sera posée au droit du chantier par le demandeur, à ses frais et sous sa responsabilité et sera conforme à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3**: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Crépy-en-Valois,
- M. Yves MOUNY

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à ORMOY-VILLERS, le 18/06/2026

Le Maire,

Aude WOZNICZKA

